



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bordeaux, le 14 Février 2017

Le Recteur Nouvelle Aquitaine
Recteur de de l'académie de Bordeaux
Chancelier des Universités

à

Messieurs les présidents d'université
Monsieur les directeurs de l'IEP, l'ENSAM, l'IPB
Monsieur le directeur de la direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale
Madame la directrice et messieurs les directeurs des services
départementaux de l'Education nationale de la Dordogne, de la Gironde,
des Landes, du Lot- Et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques
Messieurs les directeurs du CRDP, du CREPS, du CROUS, de l'agence
Europe Education formation France
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les directeurs des EREA
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du
second degré,
Mesdames et messieurs les directrices ou directeurs d'école du premier
degré,
Mesdames et Messieurs les chefs de service du rectorat

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale (I.E.N) au titre de l'année 2017.

Référence(s) : décret n° 90-675 du 18 juillet 1990, modifié, portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale. Note de service sous timbre DGRH-E2- 2 en attente de parution (*Réf:2016, NDS N°2016-018 du 01.03.2016*)

Dossiers pièce(s) justificative(s) :

- *Annexes : Demande d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des IEN - année 2017. Choisir l'un des deux dossiers joints en fonction de la spécialité de recrutement - 3 pages (3/4).*

Je demande aux personnels dont le projet professionnel conduit à candidater sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'Education nationale en 2017 de faire enregistrer leur candidature **pour le 06 mars 2017** derniers délais à l'adresse suivante : ce.depat@ac-bordeaux.fr en précisant l'objet : **candidature à la liste d'aptitude IEN 2017 et la spécialité sollicitée et votre corps actuel (point 2 de la présente note)**. Cette inscription est indispensable à l'étude de votre candidature, avant l'examen du respect des conditions statutaires et des prérequis à la fonction, *conjointement prendre RDV pour un entretien avec le secrétariat particulier de votre IA DASEN.*

1- CONDITIONS

Les conditions de services sont appréciées au 1^{er} janvier 2017.

Conformément aux dispositions des articles 5 et 7 du décret précité, peuvent figurer sur cette liste, les fonctionnaires:

- appartenant à un corps d'enseignement du premier ou du second degré, d'éducation ou d'orientation ou au corps des personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- **et** justifiant de **10 années de services effectifs** en cette qualité.

Conformément à la circulaire fonction publique n°1763 du 4 février 1991, doivent être considérés comme services effectifs dans le corps les services effectués par un fonctionnaire stagiaire qui, nommé dans un emploi permanent, exerce effectivement les fonctions afférentes à cet emploi et a vocation à être titularisé dans le grade correspondant.

Référence : DRRH / DEPAT 1
N°2017/ 08

Délégation aux Relations et aux
Ressources Humaines
DEPAT
Directeur : P BOUCHET
Directrice adjointe Geneviève
CAGNON BOULC'H

Dossier suivi par :
Philippe BÉBIN
Adjoint au chef de bureau
Mél :
philippe.bebin@ac-bordeaux.fr
Téléphone :
05.57.57.38.99
05.57.57.38.81

5, Rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

URGENT
ET TRES SIGNALE

2 – CONSTITUTION DU DOSSIER

Les candidats devront choisir de renseigner l'un des deux dossiers selon leur projet professionnel

- **dossier annexe 1 :**
 - **Enseignement du premier degré**
- **dossier annexe 2 :** en précisant la discipline retenue parmi les spécialités :
 - **IEN- Information et orientation;**
 - **IEN Enseignement technique, options:** économie et gestion, sciences et techniques industrielles, sciences et techniques industrielles dominante arts appliqués, sciences biologiques et sciences sociales appliquées.
 - **IEN Enseignement général, options:-** lettres- langues vivantes, lettres- histoire-géographie, mathématiques, sciences physiques et chimiques.

Si un candidat se présente au titre de plusieurs spécialités ou options, il doit obligatoirement remplir un dossier pour chacune des spécialité(s) ou option(s) choisies.

Renseigner la rubrique « ETAT DES SERVICES »

Rédigée par le candidat, il convient d'inscrire les services accomplis en respectant l'ordre chronologique de début de l'activité professionnelle, en précisant l'année de titularisation. Les périodes d'interruption de services, de disponibilité, de congé sans traitement, doivent être indiquées en rouge, la durée des services effectués doit être totalisée. **Vous vous rapprochez de votre service de gestion pour obtenir la fiche de synthèse informatique ainsi que la certification de cet état des services que vous joindrez au dossier.**

Rédiger la rubrique des vœux

Il est attendu des candidats à un recrutement dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale **une capacité de mobilité géographique au-delà de son académie d'origine.**

J'appelle l'attention du candidat sur le fait que les vœux sont formulés à titre indicatif.

Les services du MEN proposeront un des postes restés vacant après le mouvement des titulaires et l'affectation des stagiaires (début juillet). Dès lors, tout refus de ce poste implique une radiation de la liste d'aptitude 2017.

Le maintien sur un poste d'I.E.N occupé en qualité de chargé de fonction est en principe exclu. Il convient de rappeler aux candidats que le temps minimal d'occupation d'un poste IEN est de trois ans.

Recueillir les avis hiérarchiques : attention il vous appartient de demander un entretien au plus tôt à votre directeur académique qui rédigera l'avis. Cette annexe « avis sur la candidature » est proposée uniquement au DASEN à l'attention du Recteur. Les corps d'inspection seront sollicités par la DEPAT en fonction du profil des candidats dès le signalement mail des candidatures à la DEPAT (cf préambule).

Lors de l'entretien vous déposerez votre dossier **en deux exemplaires** accompagné des pièces demandées. Eu égard au calendrier très contraint, aux fonctions sollicitées les dossiers hors délais, incomplets, ne pourront pas être étudiés.

3 – TRANSMISSION DES DOSSIERS

Suite aux entretiens, les services de la direction académique feront parvenir au Recteur pour le **vendredi 17 mars 2017** les dossiers complets avec les avis.

Je vous demande de bien vouloir diffuser cette circulaire auprès des personnels du 1^{er} et second degré.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général
Pour le Secrétaire général et p.a.
La Secrétaire générale adjointe
Déléguée aux relations et ressources humaines
Claude GAUDY